



Documents à déposer en Mairie
avant le 1er Novembre 2023

Bons alimentaires

En cas de difficultés financières, vous pouvez contacter la Mairie et déposer vos justificatifs de revenus et de dépenses afin d'obtenir une aide mensuelle du CCAS sous forme de bons alimentaires utilisables dans les commerces de Viesly.

Informations diverses

Pour vous aider dans toutes vos démarches,
le Camion Bleu du Cambrésis - France Services
est présent devant le Foyer Rural

le 4e Mercredi de chaque mois
De 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h00

Prise de rendez-vous fortement conseillée au :

 03 59 73 18 30

 cambrésis.franceservices@lenord.fr

 03 27 85 09 03
 contact@viesly.fr
 www.viesly.fr



Département du Nord
.....
Arrondissement de Cambrai
.....
Canton de Caudry



Commune de VIESLY
59271



Mairie de Viesly – 10 Rue de la Mairie – 59271 VIESLY

 03 27 85 09 03  contact@viesly.fr

Les aides du CCAS

Aide aux bacheliers

40 €

+ 20 € si mention l'année d'obtention du bac

Conditions d'attribution :

Avoir obtenu le bac dans l'année en Juin 2023

Pièces demandées :

- Copie du diplôme ou du relevé de notes
- Attestation de domicile ayant-droit ou parents
- RIB au nom du demandeur

Aide aux étudiants Post-Bac (jusqu'à 25 ans)

40 €

Conditions d'attribution :

Poursuivre des études supérieures

(non cumulable avec l'aide aux bacheliers)

Pièces demandées :

- Copie du diplôme ou du relevé de notes
- Attestation de domicile ayant-droit ou parents
- RIB au nom du demandeur

Aide aux jeunes demandeurs d'emploi non-indemnisés (18-25 ans)

50 €

Conditions d'attribution :

Jeunes demandeurs d'emploi non-indemnisés âgés de 18 à 25 ans résidant chez leurs parents

Pièces demandées :

- Justificatif de demandeur d'emploi
- Attestation de Pôle Emploi de non indemnisation
- Justificatif de domicile + attestation sur l'honneur des parents
- RIB au nom du demandeur

Aide au permis de conduire

50 €

Conditions d'attribution :

Demandeurs d'emploi de 18 à 30 ans inscrits dans une auto-école

Pièces demandées :

- Copie de la facture de l'école de conduite émise ou acquittée datant de -12 mois avant la demande d'aide
- Attestation de Pôle Emploi justifiant l'inscription
- Justificatif de domicile
- RIB au nom du demandeur